

### 1. Champs d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à tout contrat par lequel le fournisseur s'engage à livrer des marchandises à l'acheteur.

### 2. Conclusion des contrats

Les présentes conditions générales, avec les conditions particulières et leurs éventuelles annexes, constituent l'intégralité du contrat entre le fournisseur et l'acheteur. Les dispositions du présent contrat font parties des conditions de chaque commande faite par l'acheteur pour les marchandises et remplacent toute disposition contraire dans chaque commande, bon de commande, facture, e-mail ou toute autre correspondance ou un document similaire de l'acheteur.

La conclusion du contrat n'exige pas un document signé en autant d'exemplaires qu'il y a de parties. Les parties peuvent marquer valablement leur accord par SMS, par e-mail, par lettre ou par fax, en passant une commande ou en payant une avance ou une facture.

Ce contrat aura dans tous les cas priorité sur toutes les conditions générales de l'acheteur, même si celles-ci stipulent qu'elles sont les seules valables. Les exceptions aux présentes conditions générales ne sont valables que si les deux parties les ont acceptés par écrit.

Le fournisseur peut - sans motivation - refuser une commande, en tout ou en partie.

Les offres du fournisseur restent valables pendant un mois à compter de la date de leur signature, sauf stipulation expresse contraire.

Si l'acheteur annule une commande - en totalité ou en partie - il est tenu de payer une compensation de 20% du montant total de la commande avec un minimum de 200 euros HTVA.

L'acheteur est conscient du fait que le fournisseur produit toujours commande par commande et ne

détient aucun stock. En conséquence, dès que le fournisseur a informé l'acheteur que la production des marchandises commandées par lui, a débuté, l'acheteur doit en tout état de cause payer le montant total de la commande en cas d'annulation de celle-ci.

### 3. Prix

Les prix sont donnés en euros et sans TVA et ne concernent que les marchandises elles-mêmes.

Tous les autres droits, taxes ou impôts qui s'appliquent habituellement à ce contrat ou le seront dans le futur, sont à la charge de l'acheteur.

Les images sur des sites Web, brochures, etc. sont uniquement des illustrations et peuvent contenir des éléments qui ne sont pas inclus dans le prix.

Les frais de transport, d'assurance et d'emballage sont facturés séparément à l'acheteur.

### 4. Variation de prix

Le fournisseur a toujours le droit d'ajuster les prix selon la formule suivante :

$$P = P_0 (0,2 + X_1 / X_0 \times 0,4 + Y_1 / Y_0 \times 0,4)$$

P = nouveau prix

P<sub>0</sub> = prix de base à la date de l'offre

X<sub>1</sub> = la référence du coût national de la main-d'œuvre modifiée au moment de la livraison des marchandises, telle que publiée par Agoria;

X<sub>0</sub> = la référence au coût du travail national avant la conclusion du contrat, telle que publiée par Agoria;

Y<sub>1</sub> = le coût des matériaux modifiés au moment de la livraison des marchandises, tel que publié par Agoria;

Y<sub>0</sub> = les coûts de l'équipement d'origine avant la conclusion du contrat, tels que publiés par Agoria.

### 5. Conditions de paiement

Le paiement doit être effectué avant la livraison. Aucune livraison ne sera faite avant que les marchandises n'aient été entièrement payées.

Les paiements doivent être effectués dans la même devise que la facture.

Le non-respect d'une date d'échéance a pour conséquence l'augmentation de toutes les sommes dues par l'acheteur, de plein droit et sans mise en demeure, avec un montant égal à l'intérêt légal au taux d'intérêt de référence pour les paiements en retard, tel que défini dans la loi du 2 Août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

### 6. Livraison

Toutes les marchandises sont livrables Ex-Works (comme stipulé dans les INCOTERMS 2010). Cela signifie que dès que le fournisseur a préparé et emballé les marchandises commandées pour livraison à son siège social, le risque de ces marchandises est transféré à l'acheteur et le transport des marchandises a lieu aux frais et risques de l'acheteur.

Sauf convention expresse et écrite, tous les délais de livraison ont un caractère indicatif. Des livraisons partielles sont autorisées. Le fournisseur n'est en aucun cas responsable de la livraison tardive et l'acheteur n'aura pas droit à une indemnisation de quelque nature que ce soit.

Chaque cas de force majeure, tel que prévu à l'article 7, et tout événement hors du contrôle du fournisseur ou qu'il ne pouvait raisonnablement prévoir au début du contrat, implique la suspension du délai de livraison indicatif et cela pour toute la durée de l'événement qui empêche la livraison dans les délais convenus.

Si la livraison ne peut se faire à la suite d'un événement causé par un

acte ou une omission de l'acheteur, quelle qu'en soit la cause, (i) les parties conviendront d' une nouvelle date de livraison et l'acheteur devra, de plein droit, un supplément de stockage de 0,5% de la valeur totale de la commande par semaine de retard commencée; ou (ii) si aucune nouvelle date de livraison n'est convenue et que les marchandises n'ont pas été payées intégralement, l'acheteur est obligé de payer le montant total des marchandises commandées immédiatement, sauf s'il apporte un autre acheteur dans les 5 jours ouvrables suivant la date de livraison convenue qui paiera immédiatement les marchandises aux conditions préalablement convenues; l'acheteur paiera – indépendamment du fait qu'il a apporté un nouvel acheteur - également de plein droit au fournisseur des frais de stockage par semaine de retard entamée de 0,5% de la valeur totale de la commande et ce jusqu'à la livraison effective au nouvel acheteur.

#### **7. Force majeure**

Le fournisseur sera déchargé de toute responsabilité en cas de non-respect de toute obligation qui lui est imposée par le présent contrat pour la durée et la portée d'un tel manquement, si cette défaillance est due à des événements échappant à son contrôle raisonnable, notamment mais pas limité à/au (i) les catastrophes naturelles; (ii) émeutes; (iii) le terrorisme; (iv) les opérations de guerre et militaires; (v) les actes ou omissions du gouvernement; (vi) grève et lock-out; (vii) incendie et dégâts d'eau. L'impossibilité absolue n'est pas requise.

#### **8. Réclamations**

Dès que l'acheteur reçoit les marchandises, il est obligé de les examiner soigneusement et de contrôler la quantité des marchandises livrées.

Si les marchandises sont affectées d'un vice apparent, l'acheteur doit le mentionner sur le bon de livraison et il doit communiquer ces vices de manière explicite, non équivoque et motivée par écrit au fournisseur dans un délai de 24 heures après la livraison.

La garantie pour des vices cachés expire 10 jours calendaires après la livraison. L'acheteur doit communiquer ces vices immédiatement, de manière explicite, non équivoque et motivée par lettre recommandée au fournisseur.

Si une telle notification n'a pas lieu à temps, toute réclamation en dommages de l'acheteur sera caduque.

Par souci de clarté : la communication d'un vice ne suspend pas les obligations de paiement de l'acheteur.

Le retour de la marchandise défectueuse a lieu au plus tard 7 jours calendaires après son approbation par le fournisseur. Les marchandises retournées doivent toujours être dans leur état d'origine et avec leurs emballages, accessoires et documentation, et toujours accompagnées d'une copie de la facture et d'une preuve de paiement valide. Le retour est toujours aux frais et risques de l'acheteur.

En l'absence de réclamation motivée, l'acheteur n'a pas le droit de retourner les produits.

#### **9. Responsabilité du fournisseur**

Le fournisseur décline toute responsabilité pour les dommages potentiels résultant du fait de l'acheteur tel qu'un manque de surveillance ou d'entretien, de chocs, d'humidité, de corrosion, de pollution, d'échauffement, d'influence et/ou contact avec des agents chimiques, avec de l'huile, des produits de nettoyages, etc., ou du fait que les marchandises sont utilisées à d'autres fins que celles auxquelles elles sont destinées.

Le fournisseur décline toute responsabilité pour les dommages potentiels résultant du fait que l'acheteur ne conserve pas les marchandises dans des conditions optimales, c'est à dire dans un endroit clos et ventilé à température ambiante, à l'abri de l'humidité et / ou de la lumière et loin d'une source de chaleur. Le fournisseur ne sera en aucun cas responsable du manque à gagner ou de l'interruption des activités, de perte

de contrats, perte de clients, perte de goodwill, des coûts financiers ou tout dommage indirect ou immatériel, ou pour des dommages de tiers, indépendamment de la raison de la réclamation ou de la doctrine juridique sur laquelle cette réclamation est fondée.

En cas de marchandises défectueuses et si les conditions de l'article 8 sont remplies, l'acheteur a, en premier lieu, droit au remplacement des marchandises. Le fournisseur n'est tenu de rembourser que si l'acheteur démontre que le remplacement n'offre plus les mêmes avantages.

La responsabilité totale du fournisseur dans le cadre des présentes conditions générales tant pour les dommages contractuels qu'extracontractuels est dans tous les cas, limitée au montant facturé à l'acheteur avec dans tous les cas un maximum de 5.000 euro par sinistre et par année calendaire.

#### **10. Propriété intellectuelle**

À la suite de la vente de la marchandise, aucun transfert de propriété intellectuelle entre les parties n'a lieu. Tous les documents, logos, marques, droits d'auteur, brevets, matériels, textes et sites web et tous les droits de propriété intellectuelle (collectivement les Créations) restent la propriété du fournisseur. L'acheteur ne peut reproduire ces Créations sans autorisation écrite préalable du fournisseur.

Si l'acheteur continue à vendre les marchandises, il les revendra dans exactement les mêmes circonstances (y compris les étiquettes, tickets, logos, etc.) dans lesquelles les marchandises ont été reçues par l'acheteur. L'acheteur ne peut pas enlever les Créations (de l'emballage) des marchandises, sauf convention contraire entre le fournisseur et l'acheteur. En tout état de cause, l'acheteur se conformera à la législation sur l'étiquetage des denrées alimentaires, y compris le règlement n ° 178/2002 CE, le règlement n ° 1924/006 CE, le règlement 1169/2011 / UE, la loi du 24 janvier 1977, le décret royal du 13 septembre 1999 et le décret royal du 17 juillet 2014), ainsi que de toute

réglementation future à cet égard. Lorsque l'acheteur enlève des Créations originelles du fournisseur, l'acheteur garantit qu'il mettra au moins les mêmes informations sur le nouvel emballage que sur les emballages originaux, conformément à la législation sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

#### **11. Reprises des marchandises**

Les marchandises livrées par le fournisseur conformément à l'article 6, ne sont pas reprises.

#### **12. Clause de dissolution**

Tout manquement par l'acheteur à une de ses obligations, y compris à la suite de la liquidation, la faillite, la suspension de paiement, demande de nomination d'un curateur ou si l'acheteur répond aux exigences de la faillite ou suite à l'omission de l'acheteur de remplir quelque obligation que ce soit, y compris le non-paiement d'un montant à l'échéance, donne au fournisseur le droit de déclarer dissous les contrats en vigueur et ce de plein droit et sans intervention judiciaire préalable et avec effet immédiat en envoyant l'acheteur une lettre recommandée, et ce sans que le fournisseur soit tenu de payer quelque compensation.

La résiliation entraîne l'obligation pour l'acheteur de retourner toutes les marchandises qui lui auraient été livrées avant la dissolution.

#### **13. Confidentialité**

L'acheteur est tenu de traiter toutes les informations échangées entre les parties en relation avec les présentes conditions générales et les contrats sous-jacents avec une confidentialité stricte, il ne peut pas les divulguer à des tiers de quelque manière que ce soit et il ne peut les utiliser qu'aux fins du présent contrat. Cette obligation continue de s'appliquer pendant cinq (5) ans après l'expiration du présent contrat ou sa terminaison pour quelque raison que ce soit. Cet article ne s'applique pas à l'information qui est (i) généralement connue ; (ii) déjà connue du destinataire ; (iii) est divulguée à un tiers sans restriction ; (iv) est développée de manière autonome ;

ou (v) est divulguée conformément à une demande ou ordonnance judiciaire. Le fournisseur peut divulguer les informations confidentielles de l'acheteur à ses sous-traitants et sociétés affiliées.

En passant une commande, l'acheteur accepte que le fournisseur puisse utiliser le nom social ou commercial de l'acheteur à des fins commerciales.

#### **14. Transfert**

L'acheteur n'est pas autorisé à transférer une partie ou la totalité de ses droits et obligations comme stipulé dans le contrat à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du fournisseur.

Le fournisseur se réserve le droit de transférer tout ou partie de ses obligations telles que définies dans le contrat à un tiers et d'externaliser ses obligations sans l'autorisation de l'acheteur.

#### **15. Data privacy**

Les parties traiteront toutes les données personnelles conformément à la législation applicable, en particulier le Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. Les informations fournies par une partie ne seront utilisées par l'autre partie que si cela est nécessaire pour la conclusion et l'exécution du contrat, y compris les présentes conditions générales, et pour la gestion de l'entreprise de l'autre partie. Les données ne sont fournies à des tiers que si cela est nécessaire aux fins susmentionnées. En transférant des données personnelles à une partie, l'autre partie déclare qu'elle dispose des autorisations nécessaires pour le faire. L'acheteur autorise le fournisseur à utiliser ces données à des fins de marketing.

#### **16. Divers**

Les titres, mots ou expressions figurant dans l'intitulé des divers articles ou parties de ceux-ci ne sont inclus que pour faciliter la lecture du contrat et les références aux dispositions. Ils ne font pas partie du contrat et ne définissent, limitent ou décrivent en aucun cas l'étendu ou le contenu d'un article ou paragraphe auquel ils s'appliquent.

Le fournisseur n'est pas supposé d'avoir renoncé à un droit ou à une revendication en vertu du présent contrat, à moins que cette renonciation n'ait été communiquée par écrit.

Les annonces, notifications ou acceptations peuvent être valablement faites par courriel, lettre, fax ou SMS, sauf si une disposition légale obligatoire impose une forme différente. Si la première communication concerne la responsabilité du fournisseur, elle doit toujours être confirmée par une lettre recommandée. L'expéditeur d'une communication doit être en mesure de prouver la bonne transmission et la réception.

Ce contrat constitue l'intégralité des obligations entre les parties en ce qui concerne son objet et les transactions décrites dans le présent document et remplace, le cas échéant, toutes les conventions et arrangements antérieurs entre les parties en relation avec l'objet et la transaction envisagée ici.

Ce contrat ne peut être modifié que par l'accord écrits des deux parties.

#### **17. Loi applicable et conditions**

La loi belge s'applique aux présentes conditions générales et aux contrats sous-jacents, à l'exception de la Convention de Vienne dans le domaine des contrats d'achat internationaux concernant des biens mobiliers (Vienne, 11 avril 1980).

Les règles de sécurité de la chaîne alimentaire applicables aux marchandises livrées sont celles en vigueur en Belgique à la date de l'offre par le fournisseur à l'acheteur ou à la date d'acceptation par le fournisseur de la commande effectuée par l'acheteur.

#### **18. Tribunaux compétents**

Tout litige concernant l'entrée en vigueur, la validité, l'interprétation, l'exécution, la suspension, la résiliation et la mise en œuvre forcée des présentes conditions générales et des contrats sous-jacents sera réglé uniquement par les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.